



Pardevant M^r Jacques-Marie-Jules Léprieux, notaire à la résidence de Rozière, chef-lieu de canton, arrondissement de Rougemont, département de la Creuse, en présence des témoins soussignés,

A comparu M. Christophe Lelair, entrepreneur, demeurant à Lyon, rue Claude-Joseph Bonnet, n^o 11,

Lequel a reconnu avoir reçu, avant es présentes, de M. Jean Lelair, son père, entrepreneur, demeurant aussi à Lyon, rue du Chariot d'Or, n^o 26, la

La somme de sept mille francs, faisant le paiement final de la dot constituée par M. Jean Lelair à M. Christophe Lelair, en arrangement d'héritier sur sa succession, aux termes du contrat de mariage de M. Christophe Lelair avec M^{lle} Marie-Augustine Gruffinet, un par nous le deux finies mil huit cent soixante-huit; dont quittance.

Fait, lu et passé à Rozière, étude, le Dix mars mil huit cent soixante-quatre, en présence de Joseph Barrat, instituteur public, ex de Jules Hippolyte Léprieux, percepteur des contributions directes, nos témoins instrumentaires, tous deux domiciliés à Rozière, qui de même que le comparant, ont signé avec nous notaire.

Rozière un not. mil.

[Handwritten signatures and initials]

[Signature: Barrat]

[Signature: Lelair]

[Signature: J. Léprieux]

[Signature: Gruffinet]